



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

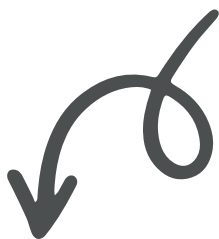
Application de l'avenant 33 **Encore quelques étapes ... et ça va aller très vite !**



**Secteur
LUCRATIF**

FÉVRIER 2024

La Fédération a sollicité deux nouveaux rendez-vous pour **une rencontre avec le nouveau Premier ministre M. Attal** et le ministère de la Santé, afin d'obtenir rapidement la lettre de cadrage pour le financement qui a été acté oralement par le cabinet de Mme Borne en décembre dernier. Cette lettre va déclencher l'extension de l'avenant 33, **pour une application à tou-te-s.**



Financement ?

Le texte est clair sur le sujet « À l'obtention ou l'octroi de l'intégralité des financements par les pouvoirs publics et/ou les organismes paritaires gérant le régime d'assurance maladie, nécessaire à la mise en œuvre des modalités de rémunération ainsi instituées ». Il n'est pas dit : à l'intégralité de ce que demandent les employeurs ! **Alors oui, les directions devront payer une partie de cette application** comme prévu dans le texte. Article 7 de l'avenant 33.

**Vidéo à voir
absolument :**

<https://sante-sociaux.cfdt.fr/cafeFH>



#Rétroactivité ?

L'application effective des nouvelles dispositions interviendra au plus tard au mois de décembre 2024, avec un effet **rétroactif au 1er janvier 2024.**

Préparons-nous !

Nos équipes doivent être archiprêtes pour l'application de cet avenant 33, faire un état des lieux de l'ensemble de leurs accords d'entreprises afin de pouvoir lancer les expertises nécessaires à travers leurs CSE. En effet, **une fois le financement connu et l'accord étendu, les directions d'établissements vont aller très vite** pour informer/consulter nos élu-es pour son application dans les prochains mois.

2024 sera l'année de l'augmentation des salaires !

2024 sera l'année où les salarié-es du secteur lucratif seront reconnu-es.

sante-sociaux.cfdt.fr



www.cfdt.fr/adhesion
Auprès de vos élu-es CFD

